

**REGARDS
CROISÉS SUR**

**MARDI
29 SEPTEMBRE 2020
17H30-19H30**

HÔTEL MIRABEAU
av. de la Gare 31,
Lausanne

**L'AUTONOMIE
ÉCONOMIQUE
DES FEMMES**

Le débat a débuté avec une intervention de la Conseillère d'État Nuria Gorrite qui a relevé quelques-unes des conséquences sociales et économiques de la pandémie du Covid-19, dont les risques augmentés des violences domestiques, mais aussi le caractère indispensable de métiers féminins invisibilisés et mal reconnus économiquement. La prise en charge des enfants est majoritairement retombée sur les épaules des femmes qui exercent par ailleurs plus souvent des métiers incompatibles avec le télétravail (soins, commerce, accueil de jour). Afin de favoriser l'égalité et l'autonomie économique des femmes, la Conseillère d'État a souligné l'importance de sensibiliser les femmes au risque économique du temps partiel et celle de disposer d'un service public offrant des possibilités de décharger les femmes.

Dans sa conférence sur l'autonomie économique des femmes, Morgane Kuehni (sociologue du travail, professeure à la HETSL) a signalé qu'il serait plus pertinent de parler d'autonomisation (processus visant à l'autonomie économique), dans le sens où il s'agit de trouver des ressources pour pouvoir faire des choix (économiser, investir, consommer) et répondre à ses propres besoins et à ceux des personnes à charge. L'autonomie est une revendication, un droit, un facteur de développement, mais également une injonction (les politiques d'activation qui incitent à la réinsertion sur le marché de l'emploi en sont un exemple). L'autonomisation doit être envisagée comme un facteur de développement individuel et collectif.

Morgane Kuehni a présenté cette problématique à partir de quatre chiffres. Premièrement, les femmes représentent 47.5% de la population active en Suisse. Deuxièmement, la majorité du travail qu'elles effectuent n'est pas rémunéré (sphère domestique), à raison de 60% du temps qu'elles y consacrent contre 40% du temps chez les hommes. À ses yeux, le cœur de la problématique du travail des femmes est le travail domestique invisibilisé. Troisièmement, en Suisse, 60% des femmes actives travaillent à temps partiel (avec pour conséquence un revenu et une protection sociale partiels). Selon une recherche portant sur des étudiant·e·s HES récemment diplômé·e·s de 4 domaines dont deux à dominante masculine et deux féminisés (ingénierie, architecture, travail social et santé), les disparités commencent dès l'entrée sur le marché du travail, entre une et cinq années après l'obtention de leur diplôme (en termes de taux d'occupation et de rémunération). Quatrièmement, 60% des femmes actives occupées gagnent moins de 4'335 CHF bruts/mois (montant correspondant aux deux tiers du salaire médian des hommes). Cette disparité salariale est étroitement liée à la ségrégation professionnelle horizontale et verticale, au fait que les femmes exercent

davantage des métiers faiblement rémunérés et consacrent la majeure partie de leur temps au travail domestique.

L'autonomisation implique de prendre en considération le système d'assurances sociales, le système d'imposition fiscale, les conditions d'emploi et de travail dans les métiers féminins, mais aussi le partage du travail (rémunéré – non rémunéré) et la politique de conciliation (travail – famille). Ceci afin d'éviter le risque de triple dépendance (homme, employeur, Etat).

Sabrina Burgat (avocate spécialiste en droit des familles, chargée d'enseignement à l'Université de Neuchâtel) a indiqué que le droit du mariage présente une égalité formelle depuis 1988. Les hommes et les femmes conviennent de la façon dont chacun-e apporte sa contribution (argent, soins aux enfants, etc.). Cette égalité formelle ne se traduit toutefois pas en égalité matérielle dans les faits, en particulier lors de la dissolution du mariage, compte tenu du mode de répartition du travail dans les couples (homme à plein temps et femme à temps partiel) et du régime matrimonial choisi (participation aux acquêts; communauté des biens; séparation des biens).

Lors du divorce, le niveau de vie baisse pour les deux parties. Bien qu'un partage des avoirs (en particulier AVS et LPP) soit établi dans la loi, il s'avère insuffisant pour compenser les charges du ménage auxquelles sont confrontées les mères, qui en cas de séparation continuent dans la grande majorité des cas à vivre avec les enfants. La contribution d'entretien de l'enfant, majoritairement payée par les pères, préserve le minimum vital de ces derniers. Un arrêt du Tribunal fédéral de 2018 concernant le retour à la vie professionnelle après le divorce, contraint la personne qui assure la garde principale des enfants (en général la mère) à reprendre une activité rémunérée plus rapidement, selon des lignes directrices fondées sur le modèle des degrés de scolarité (à 50 % dès la scolarisation obligatoire du plus jeune enfant, à 80 % dès son entrée au niveau secondaire et à 100 % à la fin de sa seizième année.). L'inégalité de revenu générée par la parentalité place les femmes dans une situation de vulnérabilité économique. À la suite d'une question portant sur les barrières à l'autonomie économique des femmes et sur le fait de savoir s'il faudrait un régime individuel d'imposition fiscale, Sabrina Burgat a mentionné l'existence d'une thèse de doctorat (en cours) qui soutient qu'un régime individuel favorise une meilleure autonomie économique.

Isabelle Flouck (spécialiste en transition professionnelle, fondatrice de IFcarrière) rencontre des femmes (moyenne d'âge de 40-45 ans) qui se trouvent en situation d'insertion et de reconversion professionnelle. Ces dernières font face à un triple deuil : celui du couple, celui de la sécurité économique et celui de l'emploi. Elles se trouvent souvent dans une situation d'insécurité à laquelle s'ajoute celle de leur réinsertion professionnelle et des freins auxquels elles font face, dont celui de leur difficulté à négocier leur salaire.

Caroline Henchoz (sociologue, professeure à la HETS du Valais) considère que le travail rémunéré est une des conditions pour accéder à l'autonomie économique, mais pas la seule. Selon elle, une activité lucrative, quel que soit le taux d'occupation, permet d'acquérir un statut social, ce qui permet une certaine indépendance dans l'organisation de son temps, aspect souhaité par les femmes elles-mêmes. Si l'accès à un revenu est une condition de l'autonomie économique, il convient de garder à l'esprit les barrières invisibles comme le rapport à l'argent ou encore les dépenses genrées dans le ménage. Dans les couples avec des inégalités salariales, le modèle des dépenses communes est de plus en plus privilégié. Ce partage des dépenses est perçu comme une manière de réaliser l'égalité et, par les femmes, comme une forme d'indépendance. Toutefois, cette pratique a, *in fine*, un impact sur leurs ressources économiques car les femmes épargnent moins et disposent de moins d'argent que les hommes. Pour Caroline Henchoz, l'autonomie ne se résume pas à un attribut individuel qui découle de la capacité d'une personne à avoir accès à un revenu, mais convoque des dimensions sociales et relationnelles (couple, etc.). L'accès à

l'autonomie implique ainsi de prendre en considération le registre des actions individuelles et celui des actions publiques, dont les politiques sociales (accès aux infrastructures d'accueil de jour, plus limité en Suisse en comparaison du Québec). L'autonomie est importante, car elle vise à éviter l'écueil de la pauvreté, le recours à l'aide sociale, etc.

Enfin, le débat a mis en évidence la difficulté de cerner l'imbrication des différents aspects qui entravent l'autonomisation économique des femmes en l'absence d'études longitudinales sur les trajectoires de vie et professionnelles, à l'instar des recherches sur les effets différenciés de la parentalité sur l'égalité entre femmes et hommes. Le fait de devenir mère ou père a des conséquences inverses y compris dans les couples partageant le principe de l'égalité entre femmes et hommes. Il conviendrait également d'examiner la dimension affective, ce qui est fait au nom de l'amour et qui rend la discussion sur l'autonomie économique plus complexe.